Déclaration du SNFOLC à la CAPA des certifiés du 07/06/2017.

Cette CAPA se tient avant de nouvelles échéances électorales. Pas plus que pour les élections présidentielles FO ne donnera de consigne de vote aux élections législatives. Nous saisissons l'occasion pour réaffirmer nos principales revendications qui resteront d'actualité quel que soit le gouvernement mis en place. Il nous semble irresponsable de « crier au loup tous les cinq ans » tout en poursuivant les politiques d'austérité qui sont plus que jamais économiquement, socialement et démocratiquement dangereuses. Nos revendications demeurent : augmentation des salaires, sauvegarde de la protection sociale collective et du service public républicain, préservation de la liberté syndicale et de la liberté de négociation, ce qui implique l'abrogation de la loi Travail pour respecter la hiérarchie des normes.

Nous avons noté les « regrets » exprimés par l'ex-ministre de l'Education Nationale sur l'erreur commise avec la publication abrupte du décret sur la réforme du collège. FO a toujours dénoncé ce passage en force : textes publiés le jour d'une grève majoritaire, le 19 mai 2015, et ministre ayant toujours refusé de recevoir l'intersyndicale 2nd degré qui le lui demandait. Le nouveau ministre propose certes de supprimer les thèmes des EPI, mais ils sont toujours subordonnés aux projets de chaque collège. L'AP et les EPI dépendront donc encore des choix locaux du conseil pédagogique et du CA. Tout comme le choix du rétablissement des bi langues, du latin, etc. Le ministre enfonce encore un coin supplémentaire dans l'autonomie. Pour FO ce dossier n'est pas clos, nous continuons à demander l'abrogation de la réforme du collège.

Cette CAPA est chargée d'examiner l'avancement à la hors-classe des professeurs certifiés. Elle est « historique » d'un certain point de vue, puisqu'il s'agit de la dernière CAPA selon les modalités actuelles. Nous rappelons ici notre opposition à PPCR. En effet, FO combat le « non protocole »

PPCR que les organisations syndicales majoritaires de la fonction publique avaient refusé de signer et dont l'ancien gouvernement avait pourtant fait sa feuille de route.

Le décret publié au JO le 7 mai et transposant PPCR dans les différents statuts des personnels de l'Education nationale supprime leur note chiffrée prenant en compte l'ancienneté ; il établit une évaluation (grilles publiées au JO le 10 mai) qui va reposer sur des méthodes managériales copiées sur le privé. La nouvelle grille d'évaluation des enseignants est en parfaite cohérence avec le décret Hamon 2014 sur les ORS ainsi que la réforme du collège qui se traduit par l'augmentation des tâches annexes à l'enseignement, par la réunionite et les pressions pour subordonner la liberté pédagogique des professeurs aux exigences locales de logiciels privés, dont la légitimité, voire la conformité réglementaire ne devraient jamais être interrogées. Les enseignants seraient-ils devenus les « derniers pédagogues de l'établissement » ? Nous alertons sur la souffrance que génère la nouvelle organisation du travail dans les collèges, qui nous contraint à mobiliser toute la terminologie des experts. Après le « burn-out » devant l'ampleur de la tâche, le « bore-out » de ses formations imposées, voici le « brown-out » des procédures d'évaluation du socle, c'est-à-dire la perte d'investissement provoquée par la perte de sens...

Bref, les personnels n'en peuvent plus ! FO revendique plus que jamais l'abrogation des textes sur la nouvelle évaluation des enseignants.

La revalorisation des grilles indiciaires est un miroir aux alouettes avec des mesures étalées sur sept ans, jusqu'en 2023. Le dispositif allonge les carrières au prétexte du relèvement de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans que FO a toujours dénoncé. Le SNFOLC condamne la création d'un grade fonctionnel : la classe exceptionnelle, qui s'inscrit dans une logique de fonction publique d'emploi à l'encontre d'une fonction publique de carrière, qui constitue une rupture dans les déroulements de carrière et le droit à avancement. Cette classe exceptionnelle ne sera réservée qu'à une minorité. Pour FO, chaque certifié doit pouvoir atteindre l'indice terminal du corps.

L’accès à la hors classe représente un des rares moyens de compenser les pertes de pouvoir d’achat pour beaucoup de collègues ayant atteint l’indice terminal de leur corps. La revalorisation de 1,2% du point d’indice est loin d'avoir rattrapé la baisse du niveau de vie subie par les fonctionnaires depuis 2000, aggravée par l’augmentation progressive de la retenue pour pension civile. C’est pourquoi, avec la Fédération générale des fonctionnaires Force ouvrière, nous revendiquons une augmentation de 16% de la valeur du point d’indice.

Comme nous demandons qu'aucun collègue en rang utile ne soit écarté de l'avancement, nous commentons le tableau tel qu'il nous est présenté.

92 promotions sont accordées pour des collègues au 10ème échelon. 9 collègues au 11ème échelon n’obtiennent pas la Hors Classe dont 3 ont un double avis favorable. Certains d'entre eux seront promus parce que d'autres auront été écartés. On voit bien que le compte n'y est pas, et que le contingent n'est pas suffisant.

A propos des avis, nous notons que sur 6979 collègues promouvables, 39 ont reçu un avis défavorable du chef d'établissement (dont 5 en rang utile) et 37 un avis défavorable de l'IPR (dont 15 en rang utile). 76 ont un double avis défavorable (dont 31 en rang utile.)

Penchons-nous donc sur ces avis.

Pour les avis des IA-IPR, nous relevons une certaine disparité entre les disciplines.

Ainsi, alors que, en Lettres Modernes, il n'y a que 4 avis défavorables sur 1055 promouvables, en Arts-Plastiques, il y a 6 avis défavorables sur 113 promouvables, et en SII nous comptons 14 avis défavorables sur 191 promouvables. Cela pose forcément question.

Pour les avis des chefs d'établissement, il faut bien reconnaître que certains ont la main lourde : sur 39 avis défavorables dans l'académie, 1 collège du Pas-de-Calais en totalise quatre dont un pour un

collègue en rang utile, et trois établissements du Nord en comptent chacun trois Dans certains cas, il faudra lire les avis dans le détail, car ils prêtent vraiment à discussion !

Pour les Congés de Formation Professionnelle, le SNFOLC constate à nouveau que la plupart des certifiés demandent un congé de formation pour préparer l'agrégation. Il nous semble important de répondre à cette demande forte des collègues. D'autant que ce concours exige un travail de préparation permettant au candidat d'approfondir la connaissance et la maîtrise de sa discipline de recrutement, ce qui reste une condition nécessaire quant à la garantie de l'enseignement dispensé aux élèves. Pour répondre à cette aspiration des collègues certifiés, il nous paraît urgent de donner les moyens d'accéder à toutes les demandes, mais aussi d'augmenter le nombre de places aux concours internes. Il faudrait aussi réfléchir, nous le répétons, aux moyens d'étoffer la formation qui leur est proposée dans le cadre du PAF.

En ce qui concerne les postes adaptés, nous ne pouvons que constater leur insuffisance devant le nombre de demandes, et revendiquer de meilleurs moyens pour ce dispositif.

Nous voulons enfin remercier les services pour la préparation de cette CAPA.